

Décision n° 2022-0465
de la présidente de l’Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 23 février 2022
transférant l’attribution de ressources en numérotation
de la société Afone Infrastructure à
la société Noelse France

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Afone Infrastructure reçu le 22 février 2022, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Vu le dossier complet de demande de la société Noelse France reçu le 22 février 2022, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 2 mars 2022, la liste de ressources en numérotation mentionnée dans le tableau ci-dessous est transférée, jusqu'au 2 mars 2024, de la société Afone Infrastructure (Siren : 799 201 876) à la société Noelse France (Siren : 347 719 171) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 05 16	2015-0560	05/05/2015
Numéros spéciaux à tarification banalisée	08 06 12	2015-0489	21/04/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 11 13	2015-0560	05/05/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 20 15	2015-0560	05/05/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 20 16	2015-0560	05/05/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 25 13	2015-0560	05/05/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 25 16	2015-0560	05/05/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 16	2015-0560	05/05/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 91 07	2015-0245	24/02/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 91 16	2015-0560	05/05/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 92 07	2015-0245	24/02/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 92 16	2015-0560	05/05/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 95 89 6	2015-0489	21/04/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 95 90 0	2017-0313	06/04/2017
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 97 16	2015-0560	05/05/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 99 16	2015-0560	05/05/2015
Code point sémaphore national	03138	2015-0560	05/05/2015
Code point sémaphore national	03299	2015-0245	24/02/2015
Code point sémaphore national	03586	2015-0560	05/05/2015
Code point sémaphore national	03587	2015-0560	05/05/2015
Préfixe RIO fixe	IT	2015-0347	26/03/2015

- Article 2.** La société Noelse France acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.
- Article 3.** Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.
- Article 4.** Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Noelse France et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 23 février 2022

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations
Légales